RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique

Arrêté du 16 octobre 2026

Portant nomination à la commission instituée par l'article L. 111-74 du code de l'énergie

NOR : ECOR2626274A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique,

Vu le code de l'énergie, notamment ses articles L. 111-74 et R. 111-24 ;

Vu la proposition du Premier président de la Cour de cassation par courrier en date du 29 juin 2026 ;

Vu la proposition de la Présidente de la Commission de régulation de l'énergie par courrier en date du 27 juillet 2026 ;

Vu la proposition des Organisations syndicales représentatives à RTE par courrier en date du 8 juillet 2026 ;

Vu la proposition de la Présidente du directoire de RTE par courrier en date du 22 juin 2026 ;

Vu la proposition du Président de l'UFE par courrier en date du 23 juillet 2026,

Arrête :

Article 1er

Sont nommés membres de la commission instituée par l'article L.111-74 du code de l'énergie :

Au titre de la présidence de la commission

Jean-Pierre MARCUS, conseiller honoraire à la Cour de cassation, président titulaire,

Hubert LIFFRAN, avocat général honoraire à la Cour de cassation, président suppléant.

Au titre de membre de la Commission de régulation de l'énergie (CRE)

Alexandra BONHOMME, directrice des affaires juridiques de la CRE, membre titulaire,

Alexis VIALLE, directeur des ressources humaines de la CRE, membre suppléant.

Au titre de représentant des agents du service gestionnaire du réseau public de transport d'électricité

Sylvain RICHERIOUX, membre titulaire,

Jean-Louis OUMEILA, membre suppléant.

Au titre de représentant du directeur du service gestionnaire du réseau public de transport d'électricité

Muriel LANDAIS-PETIT, membre titulaire,

Daphné ZANATTA, membre suppléant.

Au titre de personnalité qualifiée en raison de ses compétences en matière énergétique, économique et sociale

Jean-Michel ROMANN, membre titulaire,

Mathias LAFFONT, membre suppléant.

Article 2

Le directeur de l'énergie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Puteaux le 16 octobre 2026

Pour le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique,
Le directeur de l'énergie
Laurent KUENY